



COMMUNICATION AUX MEDIAS

FOOTBALL – ADHESION A L'UEFA

LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) VALIDE LA DECISION DU CONGRES DE L'UEFA D'ADMETTRE LE KOSOVO EN TANT QUE MEMBRE

Lausanne, le 24 janvier 2017 – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a rejeté l'appel de l'Association de football de Serbie (FAS) contre l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA). La FAS souhaitait obtenir l'annulation de la résolution adoptée lors du Congrès de l'UEFA qui s'est tenu à Budapest le 3 mai 2016, au cours duquel la Fédération de football du Kosovo (FFK) a été admise en tant que 55^{ème} association membre de l'UEFA. En conséquence, la résolution reste en vigueur et l'admission de la FFK en tant qu'association membre de l'UEFA est confirmée.

Dans son appel au TAS, la FAS a fait valoir que l'UEFA avait violé ses propres règles en admettant la FFK en tant qu'association membre et qu'une telle violation devait entraîner l'annulation du contrat d'adhésion de la FFK.

La Formation du TAS en charge de cette procédure a noté que la FAS avait non seulement qualité pour agir mais également un motif raisonnable pour intenter un appel, étant donné que la règle pertinente des Statuts de l'UEFA (l'article 5 (1)) était ambiguë et nécessitait une clarification. Ladite règle prévoit que l'adhésion à l'UEFA est ouverte aux associations européennes, ayant leur siège dans un Etat indépendant reconnu par les Nations Unies (ONU). Considérant qu'il n'existe pas de reconnaissance formelle de pays par l'ONU, la Formation du TAS a interprété l'article 5 (1) des Statuts de l'UEFA comme signifiant que le territoire dans lequel la fédération de football se trouve doit être reconnu par la majorité des Etats membres de l'ONU en tant que « Etat indépendant ». La Formation arbitrale a constaté que cette condition préalable était remplie en ce qui concerne la FFK et que cette conclusion était également conforme à la volonté exprimée lors du Congrès de l'UEFA par la majorité des fédérations membres d'accepter la FFK en tant que nouveau membre de l'UEFA. En conséquence, l'appel de la FAS a été rejeté.